## ( No. 25e. )

# VÉRIDIQUE.

(VERITATI SACRUM.)

Du 6 FLOREAL, an 4 de la République Française. (LUNDI, 25 AVRIL, 1796, v.s.)

Grande victoire remportée par les républicains, en Italie. - Dix mille hommes tués ou pris aux ennemis. -Prise du général Austro-Sarde. - Resolution qui fixe le type des mandais. - Projet de résolution sur la tentative du crime.

#### AVIS

si

it à ain

est ne la nté lare

au le e la

ont pte nne

ne-

10

iles

la

nen

un

our 2118

cs,

m-

et

le

es.

ons

les

La

ses

la

vis

50-

on

15.

Nous prévenous nos Abonnés de nous envoyer avec soin , pour leurs renouvellemens, une des adresse qui couvre leurs feuilles, de n'adresser leurs lettres et demandes d'a-bannement, qu'au Bureau, rue d'Amin, n°, 8, selon l'aucien usage, et non que des moulins, ni au cit. Desenne,

Le peix de ce Journal, rendu franc de port, est de 750 l. en assignats, ou de 9 liv. en numéraire, pour trois mois.

# NOUVELLES DIVERSES. PORTUGAL.

LISBONNE, le 22 Février.

Nous attendons d'un moment à l'autre nos princes et princesses, de retour du voyage qu'ils ont fait à Bajados.

Ceite ville a souffert récemment de nouveaux désastres. Le 16 du mois dernier, nous éprouvâmes dans la nuit quelques secousses de tremble-ment de terre. Le lendemain, elles se renouvelèrent avec beaucoup plus de violence, et accompagnées d'un bruit souterrain, si terrible, que les habitans, croyant toucher à leur dernière heure, abaudonnèrent leurs maisons, et se retirèrent dans les places publiques et dans la campagne. Tous les bâtimens vieux ou peu solides s'ouvrirent, et plusieurs s'écroulèrent; une infinité de murailles de jardins, ainsi que quelques petites tours, tombèrent, et les échfices les plus solides reçurent des crevasses plus ou moins fortes; plusieurs saçades d'églises et de palais furent endommagées, et dérangées de leur à-plomb. Si la commotion avoit dure quelques momens de plus, il n'y a pas à douter que notre ville n'eût éprouvé le même sort qu'en 1755. Les jours suivais nous sûmes encore alarmés par quelques secousses; mais elles furent légères et ne causèrent que très peu de dominages.

La mer a été aussi fort orageuse. Il y a eu des tempêtes presque continuelles, et un grand nombre de bâtimens ont fait naufrage sur nos cêtes. L'on cite entre autres un gros navire portugais richement chargé, et deux autres bâtimens, on ne sait de quelle nation, ont péri dans la barre avec corps et biens, la mer étant trop grosse pour pouvoir les secourir. L'on a aussi appris de Madère, que deux frégates anglaises, dont l'une étoit la Led, de 36 canons, ont fait naufrage à la hau-teur de cette île. Ces frégates, qui escortoient un convoi destiné pour la Jamaique, avoient à bord des généraux anglais avec leur familles, ainsi que beaucoup d'autres passagers. De 300 personnes; il ne s'est sauve que trois matelots, qui furent recueillis par des bateaux de pêcheurs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. HAVRE.

C'est une vérité bien alarmante que l'état de langueur où sont toutes les affaires. Chacun se demande qu'est-ce que tout cela deviendra? et personne ne le devine. Le peuple sans travail, soupire après le moment d'une nouvelle activité. On parle de paix parce qu'on la désire, et parce qu'elle seule peut mettre fin à nos maux. On croit à la guerre, parce qu'on sait les intérêts des diverses puissances, trop compliqués pour être applanis dans un bref délai. On pense que l'Angleterre qui somente nos troubles intérieurs, s'opposera de toutes ses forces à la pacification générale. Elle a à cœur notre épuisement total, et pourvu que nous nous haissions, que nous disputions sur le choix des lois éphémères, sa politique est satisfaite, faire et défaire le gouvernement, secouer les torches de la discorde dans les deux conseil, entraver toutes les opérations, multiplier les embarras, voilà son étude machiavelique : berçer les Français émigrés de

No. 25.

belles promesses, leur tendre une main perfidement secourable, puis les vomir sur nos côtes, sans aucun secours, afin qu'ils deviennent promptement les victimes de leur aveuglement; tels sont les actes de générosité dont les Anglais ont à se vanter. Ainsi la paix s'éloigne, et le commerce reste dans le tombeau.

#### ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général de Carare, le 26 germinal, an IV. Le général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

La campagne d'Italie a commencée. J'ai à vous rendre compte de la bataille de Montenotte.

Après trois jours de mouvement, pour nous donner le change, le général Beaulieu a fait attaquer, par une division de dix mille hommes, la

droite de l'armée, appuyée sur Voltri.

Le général Cervoni, qui y commandoit, ayant sous ses ordres la 70c. et la 95c. demi-brigades, soutint le feu avec l'intrépidité qui caractérise les soldats de la liberté. Je ne pris pas le change sur les véritables intentions des ennemis. Dès l'instant que je sus instruit des circonstances de l'attaque de la droite, j'ordonnai au général Cervoni d'attendre la nuit, et de se replier, par une marche sorcée et en cachant son mouvement à l'ennemi, sur mon centre, qui étoit appuyé sur les hauteurs de la Madone de Savone.

Le 21, à quatre heures du matin, Beaulieu en personne, avec quinze mille homme, attaqua et culbuta toutes les positions sur lesquelles étoient appuyé le centre de l'armée, à une heure après midi, il attaqua la redoute de Monte-Lezino, qui étoit notre dernier retranchement. Les enqemis vinrent plusieurs fois à la charge; mais cette redoute, gardée par 1500 hommes, étoit imprenable par le courage de ceux qui la défendoient; le chef de brigade, Rampon, qui y commandoit, por un de ces élans qui caractérisent une ame forte et formée pour les grandes actions, fit, au milieu du feu, prêter le serment à sa troupe de mount tous dans la redoute. Les ennemis passèrent la nuit à la portée du pistolet.

Pendant la nuit, le géral Labarpe, avec toutes les troupes de la droite, prit poste derrière la redoute de Mante Lezino. A une heure après minuit, partis avec les généraux Bertier et Massena, le commissaire Saliceui, et une partie des troupes du centre et de la ganche. Nous nous portâmes par Altare, sur le flanc et le derrière de l'ennemi.

Le 22, à la pointe du jour, Besulieu, qui avoit récu du renfort, et Laharpe, s'attaquèrent et se choquoient avec vigueur et différens succès, lorsque le général Massena parut, en semant la mort et l'épouvante sur le flanc et le derrière de l'ennemi, où commandoit M. Argenteau. La déroute de l'ennemi a été complète : deux de ses géné-

raux, Roccavina et Argenteau, ont été grièvement blessés. La perte de l'ennemi se porte entre trois à qutre mille hommes, parmi lesquels plus de deux mille cinq cents prisonniers, un colonel, huit ou dix officiers supérieurs et plusieurs drapeaux.

Quand j'aurai reçu tous les rapports, et que je serai moins commandé par le travail, je vous enverrai une relation détaillée, qui pourra vous faire connoître ceux à qui la patrie doit une reconnoissance particulière.

Généraux, officiers et soldats, tous ont soutenu, dans cette journée mémorable, la gloire du nom

français.

Signé BUONAPARTE.
DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Le directoire executif aux armées françaises.

Désenseurs de la patrie, le moment approche de reprendre vos armes victorieuses; le moment approche de vous arra-cher à un repos auquel vous ne vous étes livrés que dans l'espoir qu'il ameneroit bientôt une paix honorable; mais les flots de sang qui ont coule n'ont pas encore satisfait la rage de nos ennemis. Ils s'imaginent, sans doute, que nous abandonnerons le fiuit de nos victoires, au moment même où le succès est près de les couronner. Ils s'imaginent que nous allons seur demander en laches une paix que nous leur avons offerte en genéreux ennemis. Qu'ils conçoivent ces indignes pensees, nous ne nous en étonnous pas ; ils n'ont jamais combattu pour la liberté. . . Mais ce qu'ils ne peuvent ignorer, c'est que les braves armées avec lesquelles ils veuleut encore se mesurer, sont les mêmes qui les ont tant de fois vaincus. Non, ils n'ont pas oublié les prodiges de la valeur française; ils se sappellent encore avec épouvante, et les redoutes de Genmapp et les champs de Fleurus, et les glaces de la Hollande; ils se rappellent que les Alpes et les Pyrénées ne vous ont opposé que d'impuissantes barrières, et que la presqu'ile de Quiberon est devenue le combeau de tous ses parricides esclaves, qui, dans l'espoir de vous asservir au joug d'un maître, osèrent mettre le pied sur le sol de la république. S'ils pouvoient l'avoir oublié, vous le leur rappelleriez bientot par des coups plus terribles encore : vous leur apprendriez, enfin, que rien ne peut resister aux efforts d'un grand peuple qui vent la liberté.

Vous avez donné, braves guerriers, le rare ekemple de ce désintéressement qui ne peut exister que parmi des républicains; c'est souvent au milieu de la plus grande pénnie des subsistances, du dennement presque absoit des objets les plus indispensables, que vous avez montré cette patiencenéroique qui, jointe à votre i apéticuse valeur, vous distingue si avantageasement, et vous sign lera chez tous les peuples et aux yeux de la postérité. Vous le couse verez, soldats républicains, ce grand caractère; et au moment ou votre situation vient de s'améliorer, ou, d'un vou manime, les représentans du peuple ont pris des mesures pour pourvoir citicacement à vos besoins, vous redoublerez aussi de vigueur et de courage, pour mettre fin à une guerre qui ne peut plus être terminée que par de nouverus triomples.

En vain le gouvernement français a 1-il manifesté, chez toutes les puissunces qui lui font la guerre, le désir sincère de rendre enfin le repos à l'Europe épuisée; en vain leur atil fait les propositions les plus justes et les plus modérées; rien n'a pu surmonter leur déplorable aveuglement; oui, braves guerriers, il faut encore des victoires, et c'est voire énergie seule qui peut faire cesser ce lieau dévastateur. Préparez-vous donc à un dérnier effort, et qu'il soit décisif; que tout plie, que tout se dissipe devant vos phalauges; que les neuveaux drapeaux de vos saucais, culevés par vos maias

èvement ntre trois plus de nel, huit apeaux. et que je vous envous faire

soutenu, du nom

connois-

RT F. TIF. aises.

e reprendre vous arra-s que dans satisfait la , que nous ut même où que nous ablenr avons es indignes ont jamais ne peuvent lles ils veuout tant de es de la vaouvante, et Alpes et les s barrières, tombeau de ur le sol de ous le leur acore : vous

emple de ce des républi-pénuie des s'objets les patience heus distingue les peuples , soldats révoire situae, les repréarvoir efficavigueur et

r aux efforts

nifesté, chez désir sincere vain leur as modérées; ement; oui, t c'est voire stateur. Prédécisif; que ges; que les r vos mains

triomphantes, somment, avec les premiers, le trophée sur lequel au nom de la France, toujours grande dans ses malheurs, toujours juste dans la prospérité, sera proclamée la paix equitable que vons devez donner au monde.

Et vous, généreux désenseurs, qui l'aurez cimentée de votre sang, bientôt vous reviendrez au sein de vos samilles et parmi vos concitouens, iquis de votre alois et concitouens.

parmi vos concitoyens, jouir de votre gloire, redoutables encore, dans votre repos, à tous les ennemis de la répu-

### LETOURNEUR, président. PARIS, le 5 floréal.

On a fait, cette nuit, des visites domiciliaires dans les maisons garnies, rue de la Huchette et autres circonvoisines, pour y découvrir, s'il étoit possible, le repaire des voleurs qui inondent Paris. Les recherches ont été infructueuses ; un plaisant de la garde qui accompagnoit l'officier de police, vouloit absolument le conduire à l'hôtel de N \* \* \* \* , l'assurant qu'il y seroit plus heureux.

Pichegru a définitivement accepté l'ambassade de Suède; il a seulement demandé deux mois, pour rédiger l'histoire de ses campagnes. On fait partir provisoirement un charge d'affaires, qui n'est pas le C. Ysabeau, comme on l'avoit cru, mais le citoyen Perochel, ancien militaire.

Le Journal des Hommes Libres nous annonce positivement que Fréron est enfin arrivé hier, et qu'il a reçu, avant-hier, la première audience du directoire. Ce retour est d'un favorable augure pour tous les amis de l'ordre. On assure que le directoire plus éclairé, s'empressera de réparer. les maux que ce proconsul a causé dans le Midi. Mais quel besoin le gouvernement a t-il donc de ces commissaires dans les départemens? je ne vois rien, dans la constitution qui autorise cet abus. Le pouvoir exécutif n'a-t il pas, auprès de chaque administration, un agent qui requiert, en son nom, l'exécution des lois? Pourquoi donc ces intendans, dont l'autorité absorbe tous les pouvoirs des corps constitués, et dont la présence est presque toujours un sléau pour les bons citoyens des départemens?

### AU RÉDACTEUR.

Citoyen, je me trouve dans un extrême embarras. Plus instruit que moi dans la connoissance des lois, veu llez bien m'indiquer les moyens de terminer une affaire assez épineuse, qui me ruinera bientot par les frais qu'elle multiplie. Voici le fait: Je suis pa priétaire d'une maison, sise rue Mouffetard; j'étois, sans le savoir, redevable surce bien, à la nation, d'une somme de 93 liv, pour un droit de mutation qu'on avoit, dans le temps, oublié de payer. Il y a quelques jours que le receveur m'envoya un avertissement pour venir à son buteau acquitter cette somme en numéraire. Je n'ai rien cu de plus empressé : je me suis présenté avec deux

rescriptions, de chacune 50 livres, en disant : citoyen, rendez moi sept francs. - Non-pas, c'est à vous à faire l'appoint. - Mais il n'existe pas d rescriptions au-dessous de 50 livres, voulez-vous 43 livres en assignats, à trente capitaux pour un? Non citoyen, il me saut du numéraire ou des assignats au cours de l'argent. - Mais, citoyen, je ne connois point d'autre cours que celui fixe par la loi, qui me désend en même temps, sous peine de mort, d'acheter de l'argent. - Dam, citoyenne, faites comme vous voudrez, mais ilme faut 93 liv. en numéraire. - El bien ! citoyen . gardez les cent francs. - Non, je ne dois recevoir que 93 liv. -Alors rendez moi 7 francs en assignats au cours de 30 capitaux pour un. - Cela est impossible, c'està vous à faire l'appoint. - En ce cas, citoyen, je ne puis vous satissaire. - Eh bien! citoyenne, je vous poursuivrai.

Ett effet, j'ai déjà reçu plusieurs sommations; mais, n'ayant point d'argent, et ne voulant point m'exposer à la peine de mort pour en acheter, je me trouve dans l'impossibilité de payer ma de ne. Gependant les frais de poursuites s'accumulent, et je ne vois aucun moyen de soriir d'embarras.

Cette affaire mérite l'attention du gouvernement; je ne connois pas bien les lois qui la concernent : cependant, il me paroît singulier que la loi qui defend d'acheter du numéraire metallique, de vendre en numéraire métallique, ordonne en même temps de payer ses contributions en numéraire métallique, quand on ne peut faire l'appoint en rescriptions. Certainement il y a ou contradiction dans la loi, ou sriponnerie de la part du receveur. Nous invitons la citoyenne. . . . à s'adresser au ministre des finances, qui, sans doute, provoquera à cet égard des réglemens positifs.

#### ANNONCES.

Médecine elinique, ou manuel de pratique, traduit de l'allemand du docteur C. G. Selle, professeur en médecine, médecin de la Charité, à Berlin, etc., par Coray, docteur en médecine de l'université de Montpellier, seconde édition française faite d'après la cinquième édition allemande de 1789, corfigée et considérablement augmentée, 2 volume, is 3.

Întroduction à l'étude de la nature et de la médecine, traduite de l'allemand de C. G. Selle, par Coray; ouvrage nécessaire à tous les étudians

en medecine. I volume in-8.

Ges deux ouvrages se trouvent à Montpellier, chez Tournel père et fils, imprimeurs-l'braires, et se vendent 12 liv. en numeraire. On pourra s'adresser aussi, pour se procurer les lits ouvrages, an bureau du journal, intitule le Veridique, ruc d'Antin, no. 8 et 928, à Paris.

Le docteur Selle estsi connu dans la médecine, qu'il est inutile de saire l'éloge de ses ouvrages,

CONSEIL DES ANCIENS. CONSEIL BES CINQ-CBNTS.

Présidence de LECOULTEUX. Séance du 5 floréal.

Séance du 5 floreal.

A l'ouverture de la séance, un secrétaire donne lecture d'un message du directoire, qui annonce que le combat de Montenotte n'étoit que le prélude des succès éclatans de l'armée d'Italie. Aujourd'hui, dit-il, nous vous annonçons la victoire décisive et à jamais memorable, remportée par nos troupes à Millesimo. L'ennemi a perdu dix mille cinq cents hommes, dont huit mille ont été faits prisonniers. Nous avons pris quaraute pièces de canons de bataille, tous les musets et les caissons, quinze drapeaux, ainsi que les bagages et les magasins.

L'armée républicaine a fait des prodiges de valeur. Généraux, officiers et soldats se sont moutres dignes du nom français, et de la cause sacrée qu'ils désendent. Réduits à une pénurie que tous les efforts du gouvernement n'avoient pu surmonter, ils ont créé des moyens, avec lesquels ils ont attaqué l'ennemi avec avantage, et ont jeté dans les rangs l'épouvante et la désorganisation. Le général Buonapane dirigeoit l'attaque; les généraux Monars, Massena, Laharpe, Cervoni et Joubert, ent été blessés en sautant dans les retranchemens

ennemis. Le général austro sarde, Proveyra, a été fait prisonnier: des corps et des régimens entiers ont suivi son exemple et se sont rendus aux Français.

Le conseil, sur la proposition de Savary, déclare que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie; et il ordonne que le message sera imprime, affiche et envoyé aux départemens.

Defermond, au nom de la commission des finances , fait adopter une résolution qui fixe le type des mandats. Il sera formé de deux timbres secs, dont le premier représenters un citoyen, recevant la monnoie républicaine des mains de Minerve, soulant à ses pieds le flambeau de la

Le second timbre représentera une Cérès, associant à ses travaux un citoyen qui lui donne la monnoie républicaine en échange d'un épi qu'il reçoit d'elle.

Le directoire, dans un message, avoit demandé au conseil une loi contre la tentatige du vol, de l'incendie, et des autres crimes. Organe de la commission chargée de l'examen de ce message, Pastoret propose un projet de résolution qui porte que toute tentative du crime, manifestée par des actes extérieurs, et suivie d'un commencement d'exécution, serà punie comme le crime lui même, si elle n'a été suspendue que par des circonstances fortuites, indépendantes de la volonté du prévenu.

Le conseil reconnoît l'urgence, et ordonne l'impression du projet.

Une resolution du Gonseil des Cinq Cents, autorise le directoire à employer aux armées la légion de police.

Un message du directoire instruit le conseil d'une nouvelle victoire remportée par l'armée d'Italie sur l'armée Austro-Sarde. Dans cette affaire, l'ennemi a perdu 10, 500 hommes, dont 8000 sont prisonniers, 40 pièces de canon, 15 drapeaux, la plus grande partie de ses magasins et de ses bagages. Le général Provera est tombé en notre pouvoir, ainsi que plusieurs officiers. Deux officiers français ont péri à la tête de leurs co-

On fait lecture d'une nouvelle instruction sur le mode de vente de bien nationaux en mandats. L'urgence est reconnue. Plusieurs membres demandent la nomination d'une commission.

Vernier expose que les observations qui ont fait rejeter l'instruction précédente, ayant été communiquées à la commission du conseil des Cinq-Cents, la nouvelle instruction a été rédigée avec l'attention la plus scrupuleuse, et que, vu l'urgence, il importe de mettre sur-le-champ l'instruction aux voix. Goupil convient qu'en effet il y a urgence, mais il s'éconne d'un empressement toujours dangereux et contraire à la dignité et à la sagesse qui doit toujours diriger les opérations du conseil des Anciens. L'instruction qui vous est soumise, dit il, est très-longue, et j'interpelle ici la conscience de mes collègues : en est il un seul qui soit susceptible d'une contention d'esprit assez soutenue, d'une conception assez facile, et d'une mémoire assez heureuse pour avoir saisi toutes les dispositions de cette instruction. On dit qu'elle a éprouvé plus de huit corrections; c'est par cela même qu'elle a besoin d'un nouvel examen : le rapport peut en être fait dès demain. Je demande donc le renvoi à une commission.

Le conseil nomme une commission composée des citoyens Ligeret, Lebrun, Johannet, Vernier

et Cretet.

Il approuve ensuite deux résolutions : l'une autorise le ministre de la guerre à prendre une somme de deux cents millions sur les six cents millions qui ont été mis à sa disposition par une loi précédenie.

L'autre licencie les compagnies de canonniers volontaires, charges de la défense de la rade et du

goulet de Brest.

Sur le rapport de Brostaret. le conseil approuve la résolution qui annulle les élections de Carlus.

Seance levée.

BEYERLÉ ( pour la Société Littéraire ) Propriétaire et Editeur.

De l'Imprimerie de DESENNE, rue des Moulins, an bas de la butte Saint-Roch, n°. 546.